

# L'essentiel en bref

Comme durant la période précédente, le nombre d'affaires entrées à la Cour des affaires pénales est resté à peu près identique à la moyenne des cinq années passées. La période du présent rapport a été marquée par la pandémie due à la COVID-19; néanmoins, en 2020, 60 jugements ont été motivés et notifiés.

Les nouvelles affaires de la Cour des plaintes ont légèrement diminué par rapport à la période précédente. En 2020, 786 affaires sont entrées tandis que 879 ont été liquidées.

En plus de sa jurisprudence, la Cour d'appel a consacré sa deuxième année d'activité à finaliser sa mise en place. 54 affaires ont été inscrites au rôle en 2020, dont 23 cas d'appel. 22 procédures d'appel et 32 procédures de révision ont été liquidées.



## TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

<b>1. Partie générale</b>	<b>36</b>
Composition du tribunal	36
Organisation du tribunal	38
Marche des affaires	39
Coordination de la jurisprudence	41
Administration du tribunal	41
Collaboration	41
<b>2. Recommandations au législateur</b>	<b>42</b>
<b>3. Statistiques</b>	<b>44</b>



## **RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL 2020**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des  
Etats,

Conformément à l'article 34 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'organisation des  
autorités pénales de la Confédération (loi sur l'organisation des autorités  
pénales, LOAP; RS 173.71), nous vous soumettons notre rapport de gestion  
pour l'année 2020.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée et  
pour les moyens mis à notre disposition dans l'accomplissement de nos  
tâches. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et  
Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des Etats, l'assu-  
rance de notre haute considération.

Au nom du Tribunal pénal fédéral

La présidente: Sylvia Frei  
Le secrétaire général a. i.: Marc-Antoine Borel

Bellinzona, le 27 janvier 2021

# 1. PARTIE GÉNÉRALE

## Composition du tribunal

### Organes de direction

#### Présidence

Présidente: Sylvia Frei  
 Vice-président: Stephan Blättler

#### Commission administrative

Présidente: Sylvia Frei  
 Vice-président: Stephan Blättler  
 Membre: Olivier Thormann

#### Cour plénière

Membres: Andreas J. Keller  
 Emanuel Hochstrasser (jusqu'au 30.4.2020)  
 Sylvia Frei  
 Daniel Kipfer Fasciati (en congé depuis le 1.8.2018)  
 Miriam Forni  
 Giorgio Bomio-Giovanascini  
 Roy Garré  
 Cornelia Cova  
 Jean-Luc Bacher  
 Patrick Robert-Nicoud  
 Stephan Blättler  
 Nathalie Zufferey  
 Joséphine Contu Albrizio  
 Martin Stupf  
 Stefan Heimgartner  
 Stephan Zenger  
 Claudia Solcà  
 Andrea Blum  
 Olivier Thormann  
 Fiorenza Bergomi  
 David Bouverat

La répartition linguistique s'établit ainsi par rapport à l'année précédente: onze juges (2020: 8,2 postes à plein temps [7,6 compte tenu du juge en congé] contre 8,9 [8,2 compte tenu du juge en congé] l'année précédente) exercent leurs tâches en langue allemande, sept (2020: 6,9 postes à plein temps contre 6,8 l'année précédente) en langue française et trois (2020: 2,8 postes à plein temps contre 2,6 l'année précédente) en langue italienne.

### Secrétariat général

Secrétaire générale: Mascia Gregori Al-Barafi  
 Secrétaire général a. i.: Marc-Antoine Borel

### Cours

#### Cour des affaires pénales

Président: Martin Stupf  
 Vice-président: Stephan Zenger  
 Membres: Sylvia Frei  
 Daniel Kipfer Fasciati  
 Miriam Forni  
 Jean-Luc Bacher  
 Nathalie Zufferey  
 Joséphine Contu Albrizio  
 Stefan Heimgartner  
 Fiorenza Bergomi  
 David Bouverat

#### Cour des plaintes

Président: Roy Garré  
 Vice-présidente: Cornelia Cova  
 Membres: Andreas J. Keller  
 Giorgio Bomio-Giovanascini  
 Patrick Robert-Nicoud  
 Stephan Blättler

#### Cour d'appel

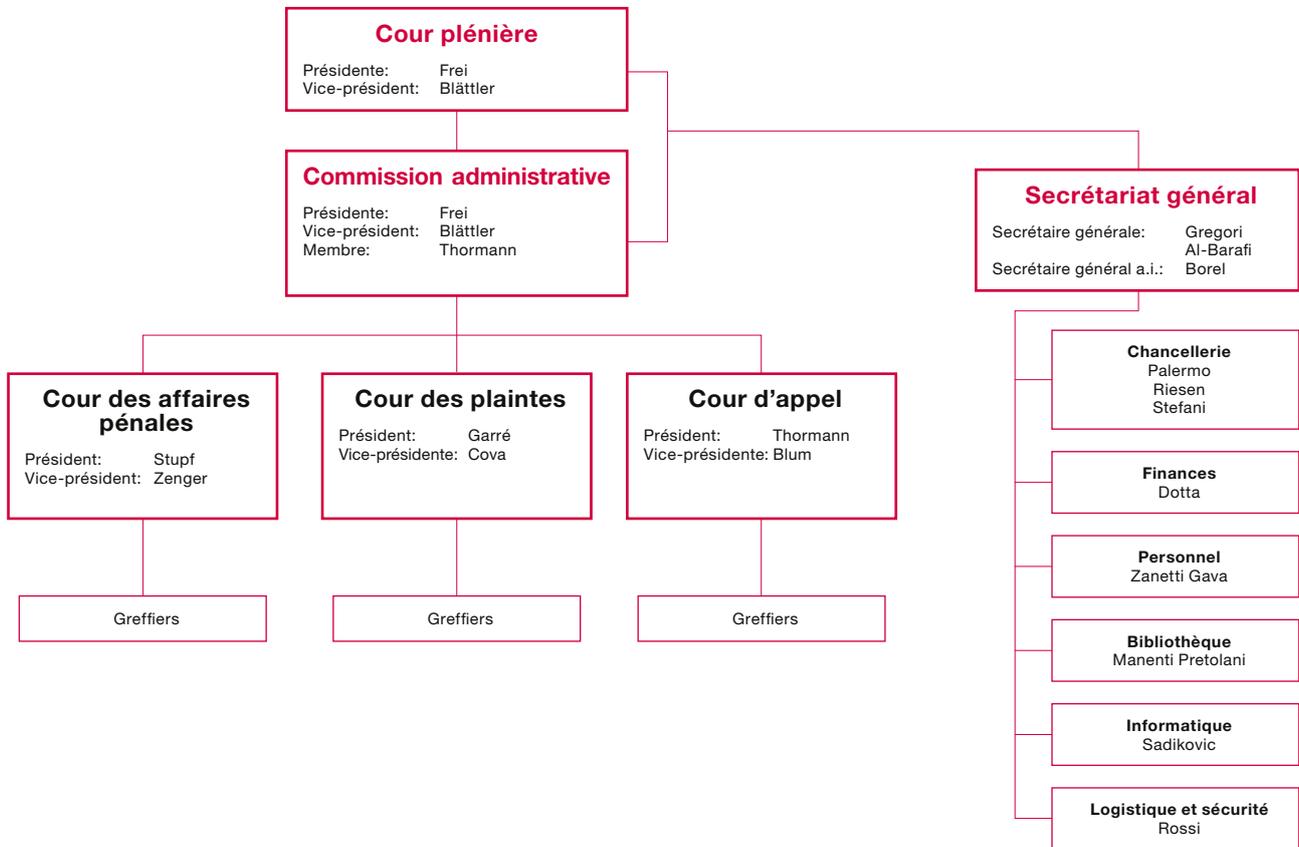
Président: Olivier Thormann  
 Vice-présidente: Andrea Blum  
 Membre: Claudia Solcà

Les périodes de fonctions du président *Stephan Blättler* et de la vice-présidente *Sylvia Frei* se sont terminées fin 2019. En conséquence, lors de sa séance du 20 août 2019 (confirmée le 24 septembre 2019), la Cour plénière du Tribunal pénal fédéral a décidé de proposer *Sylvia Frei* comme présidente et *Stephan Blättler* comme vice-président du Tribunal pénal fédéral pour la période de fonction 2020/2021. Les deux candidats ont été élus dans ces fonctions par l'Assemblée fédérale le 18 décembre 2019.

Le 17 juin 2020, l'Assemblée fédérale a élu *Alberto Fabbri* juge ordinaire de langue allemande dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 suite aux départs des juges *Emanuel Hochstrasser* (le 30 avril 2020) et *Andreas J. Keller* (le 31 décembre 2020).

Le 17 juin 2020, l'Assemblée fédérale a également élu *Maria-Antonella Bino* et *Katharina Giovannone-Hofmann* juges suppléantes de langue italienne suite à la démission, mi-2019, de la juge suppléante *Rosa Maria Cappa* et afin de renforcer la langue italienne au sein des juges suppléants de la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral.

## Organisation du tribunal



20 juges siégeaient au tribunal à la fin de l'année (y compris le juge en congé depuis le 1<sup>er</sup> août 2018 jusqu'à fin novembre 2021). Le volume d'occupation, compte non tenu du juge en congé, représente 17,3 postes à plein temps pour 19 personnes.

Le nombre de greffiers est passé à 33 (volume d'occupation: 29,5 postes contre 26,5 l'année précédente).

## Marche des affaires

La charge de travail de la Cour des affaires pénales est restée à peu près constante par rapport à la moyenne des cinq années préalables. S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont légèrement diminué par rapport à 2019. S'agissant de la Cour d'appel, plus de cas ont été enregistrés que l'année précédente du fait de l'augmentation notable des demandes de révision. Il est renvoyé au paragraphe détaillé ci-dessous.

### Cour plénière

La Cour plénière s'est réunie à dix reprises (année précédente: 7). Elle s'est consacrée notamment aux questions de la résiliation des rapports de travail de la secrétaire générale, de l'engagement d'un/d'une secrétaire générale adjointe et de l'approbation du code de bonne conduite des juges du Tribunal pénal fédéral.

### Commission administrative

La Commission administrative s'est réunie à 22 reprises (année précédente: 12) pour traiter, outre des affaires de l'administration judiciaire, principalement des mesures exceptionnelles prises pour protéger les juges et les collaborateurs du Tribunal de la COVID-19. Suite aux expériences faites durant la phase de confinement, des directives générales relatives au travail à domicile ont été promulguées. De plus, la Commission administrative a œuvré à concrétiser les recommandations formulées par la Commission administrative du Tribunal fédéral dans son rapport d'enquête du 5 avril 2020, de même qu'elle a cherché des locaux disponibles pour héberger la Cour d'appel, comme Cour pénale de deuxième instance de la Confédération.

### Cour des affaires pénales (Cour pénale de première instance de la Confédération)

Le nombre des affaires entrées, 63 au total contre 92 accusés (dont 7 en détention), soit 37 en langue allemande, 19 en langue française et sept en langue italienne (année précédente: 77), est légèrement inférieur à la moyenne sur cinq ans (70). Le fonctionnement de la Cour des affaires pénales a été marqué par la pandémie de COVID-19: ainsi, durant le premier semestre, seules 21 affaires ont été renvoyées devant la cour. En outre, en raison du Lockdown, sept procédures ont dû être suspendues ou reportées, de sorte que seules 13 audiences ont pu être tenues. En revanche, la charge de travail a augmenté de manière significative durant le second semestre avec 42

nouvelles affaires et 23 audiences. Au cours de l'année, 60 prononcés finaux ont été motivés et notifiés (année précédente: 85), ce qui correspond à un taux de liquidation de 95,2% (rapport nouvelles affaires [63] / affaires liquidées [60]).

Fin 2020, 40 affaires (année précédente: 37) sont pendantes, soit 19 en langue allemande, 15 en langue française et six en langue italienne. 37 d'entre elles (année précédente: 31), concernant 65 personnes (année précédente: 44), n'ont pas encore fait l'objet d'un prononcé. Trois affaires ont été jugées mais pas encore motivées. Les affaires pendantes ont engendré 36 procédures annexes (année précédente: 34), parmi lesquelles 23 ont été liquidées. Outre les accusations ordinaires, dix affaires ont résulté d'oppositions à des ordonnances pénales du Ministère public de la Confédération (année précédente: 29) et quatre d'actes d'accusation en procédure simplifiée (année précédente: 7). Le nombre de procédures conduites par un juge unique est resté relativement élevé avec 34 nouveaux cas (année précédente: 50). En outre, quatre procédures ont été ouvertes à la suite de renvois du Tribunal fédéral (année précédente: 12).

Malgré le report de plusieurs procès au second semestre en raison de la pandémie de COVID-19, la durée moyenne entre la litispendance et le prononcé du jugement est restée stable et s'élève à 5,8 mois (année précédente: 5,8 mois); il en va de même de la durée entre la litispendance et l'expédition des considérants, qui est de 6,4 mois (année précédente: 6,4 mois).

En 2020, la Cour des affaires pénales a traité principalement des affaires relevant du terrorisme (appartenance et soutien, y compris la propagande, aux groupes Al-Qaïda et Etat islamique et aux organisations apparentées; 6 jugements) ainsi que des cas de criminalité économique/blanchiment d'argent (7 jugements). Dans ce dernier domaine d'infractions, le Ministère public de la Confédération a renvoyé devant la cour plusieurs affaires complexes et de grande ampleur, parmi lesquelles figurent des procédures plus anciennes, qui ont placé et placeront la Cour des affaires pénales devant d'importants défis.

### Cour des plaintes

Durant l'année du rapport, 786 affaires sont entrées (année précédente: 822) et 879 ont été liquidées (en 2019: 697). Le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année s'élève à 219 (année précédente: 312). Le rapport entre les affaires entrées et les affaires liquidées (Q3) est de 112% (année précédente: 84,5%). En ce qui concerne la

répartition linguistique, les entrées en langue italienne ont augmenté massivement, doublant pratiquement de 64 l'année précédente à 120 l'année du rapport. Après une augmentation notable l'année précédente (341 en 2018 contre 410 en 2019), les entrées en langue allemande se sont stabilisées à un haut niveau (409). Cependant, 90 entrées étaient connexes; dans la mesure où elles ont pu être partiellement jointes, il faut tenir compte de la synergie ainsi obtenue dans la statistique globale. Le nombre des entrées en langue française, passé de 287 à 348 entre 2018 et 2019, a baissé à 257, ce qui, grâce aux adaptations nécessaires des ressources en personnel, a permis d'augmenter le nombre des affaires liquidées de 274 l'année précédente à 316 l'année du rapport. Ceci a permis de diminuer notablement les affaires pendantes mentionnées dans le rapport 2019 (cf. p. 40). Le nombre d'affaires liquidées a également augmenté en langue allemande (de 367 à 429, y compris les 90 affaires connexes susmentionnées) et en langue italienne (de 56 à 134), améliorant ainsi grandement le rapport entre les affaires entrées et les affaires liquidées (Q3) et permettant une diminution générale des affaires pendantes à la fin de l'année (99 en langue allemande, 105 en langue française et 15 en langue italienne). La majorité des affaires a été liquidée en moins de six mois (69%), quand moins d'un tiers l'ont été entre sept et douze mois (29%) et les 2% restants en moins de deux ans. Aucune affaire n'est restée pendante plus de deux ans.

### **Cour d'appel (Cour pénale de deuxième instance de la Confédération)**

La deuxième année d'activité de la Cour d'appel a été consacrée – en parallèle à son activité judiciaire – à la finalisation des travaux liés à sa mise en place. Elle dispose désormais des instruments nécessaires à son fonctionnement et les processus à l'interne de la cour ont été définis. Afin de garantir une meilleure visualisation de l'indépendance de la deuxième instance, un nouveau logo ainsi qu'un site internet propre à la Cour d'appel ont été créés et il est désormais possible de la contacter spécifiquement et directement. Enfin, des locaux externes ont été trouvés pour la Cour d'appel; ils devraient être disponibles courant 2022. Sur le plan du personnel, de façon réjouissante, le poste vacant résultant de la démission de la juge suppléante de langue italienne a été doublement repourvu. A la suite de leur prestation de serment, les deux nouvelles juges ont débuté leur activité fin août, respectivement en septembre. Le recrutement des greffiers a également été mené avec succès et les effec-

tifs ont été augmentés en cas de besoin. Leurs prises de fonction se sont échelonnées entre février et octobre et, à la fin de l'année, la Cour d'appel dispose de 5,8 postes à plein temps (langue allemande: 280%; langue française: 200%; langue italienne: 100%). Vu la charge de travail, et si l'on tient compte notamment des pronostics sur son évolution et de la disponibilité des juges suppléants, il apparaît urgent de créer un quatrième poste de juge pour être en mesure de traiter les procédures d'appel; des demandes en ce sens ont été présentées.

Le nombre d'affaires entrées durant l'année dépasse à nouveau clairement les prévisions. Il s'élève à 54, dont 23 procédures d'appel. Durant le seul mois de décembre, six appels ont été introduits. Les procédures de révision concernaient quatre jugements de la Cour des affaires pénales et 26 décisions de la Cour des plaintes.

La Cour d'appel a liquidé 22 appels et 32 révisions. Comme l'année précédente, et eu égard à leur nature, les procédures de révision ont toutes été menées par écrit. En revanche, le nombre de débats dans les procédures d'appel a significativement augmenté. Le rapport entre les deux est à présent d'environ deux (15 procédures écrites) contre un (7 procédures orales). Cette tendance, ainsi que la charge supplémentaire qui y est liée, est vraisemblablement appelée à s'accroître en raison de la jurisprudence récente restreignant la possibilité de mener les procédures d'appel par écrit. Avec 23 nouvelles entrées contre 22 affaires liquidées, l'objectif de ne pas augmenter le nombre d'appels pendants n'a tout juste pas été atteint. Toutefois, presque toutes les affaires d'appel reportées de l'année précédente ainsi que toutes les affaires de révision entrées durant l'année ont été liquidées. Le deuxième objectif, à savoir la liquidation de 90% des affaires dans le délai d'une année, a été atteint. A cet égard, la prépondérance des affaires de révision ne doit pas être sous-estimée. Il faudra dès lors demeurer attentif à la durée moyenne des procédures d'appel – actuellement de 251 jours – durant les prochaines années. La pandémie a marqué le traitement des affaires par la Cour d'appel durant l'année de deux manières. D'une part, les entrées de l'instance précédente ont été retardées, comme l'illustre le nombre important de nouvelles entrées en fin d'année. D'autre part, les débats d'appel, et par conséquent la liquidation des affaires, ont parfois été différés. Cela conduit également à un manque de disponibilité des deux salles d'audience du Tribunal pénal fédéral. Ce problème sera résolu avec l'entrée en possession des nouveaux locaux en 2022.

## Coordination de la jurisprudence

Durant l'année du présent rapport, aucune question ne s'est posée qui aurait nécessité de coordonner la jurisprudence des cours.

## Administration du tribunal

### Personnel

Fin 2019, en plus des juges, 61 personnes, occupant 53,9 postes à plein temps, étaient employées par le tribunal. Durant l'année du présent rapport, huit personnes (6 greffiers et 2 secrétaires) ont quitté le tribunal. 14 collaborateurs (10 greffiers, 2 secrétaires et 2 collaborateurs, l'un du service informatique et l'autre de la bibliothèque) ont débuté leur activité. Les stagiaires, engagés pour une période limitée de six mois, ainsi que les apprentis ne sont pas inclus dans les fluctuations de personnel. Fin 2020, l'effectif du tribunal comptait, en plus des juges, 66 collaborateurs occupant 58,3 postes à plein temps.

### Finances

Fin 2020, le bilan du Tribunal pénal fédéral présente des dépenses d'un montant de 16 963 462 francs (+1 267 452 francs par rapport à 2019) et des recettes d'un montant de 1 322 455 francs (+388 278 francs par rapport à 2019), dont il résulte un excédent de charges de 15 641 007 francs.

Les recettes issues des frais de justice ont représenté 1 240 669 francs et sont de 45% supérieures à celles de l'année précédente.

Les recettes de la Confédération issues des frais de procédure et des émoluments judiciaires prononcés par la Cour des affaires pénales ainsi que des confiscations et des créances compensatrices sont portées dans les livres du Ministère public de la Confédération en tant qu'autorité d'exécution; elles ne figurent donc pas dans les comptes du Tribunal pénal fédéral.

Les charges de personnel s'élèvent à 14 283 713 francs (+1 046 010 francs par rapport à 2019), dont 2 179 815 francs pour la Cour d'appel. Les dépenses liées à l'informatique se sont élevées à 533 583 francs, soit 31 934 francs de plus que l'année précédente. Les frais de location se sont élevés à 1 133 520 francs, comme l'année précédente.

Une particularité réside dans le fait que la Cour d'appel a été dotée d'un budget global, mais auquel n'apparaissent que les charges directes (principalement les charges de personnel). Les charges des services cen-

traux et, dans la situation actuelle, celles relatives à l'infrastructure du bâtiment sont imputées au budget général du Tribunal pénal fédéral (sans la Cour d'appel). Les charges de celui-ci (sans la Cour d'appel) s'élèvent à 14 235 592 francs, tandis que celles au budget de la Cour d'appel à 2 269 367 francs.

Les dépenses liées aux procédures pénales se sont élevées à 458 503 francs, soit 241 497 francs de moins que prévu. Elles comprennent 138 000 francs versés à la Police cantonale tessinoise en vertu de l'accord entré en vigueur en 2014. Des informations complémentaires relatives aux finances figurent dans le document à l'appui du bilan 2020 établi par le Département fédéral des finances (DFF).

## Collaboration

Les contacts entre la Commission administrative du Tribunal pénal fédéral et celle du Tribunal fédéral comme autorité de surveillance ont été comme toujours positifs. Il en va de même des contacts et de la coordination sur des sujets techniques à l'échelon du secrétariat général et des services du Tribunal fédéral ainsi que des autres tribunaux fédéraux.

## 2. RECOMMANDATIONS AU LÉGISLATEUR

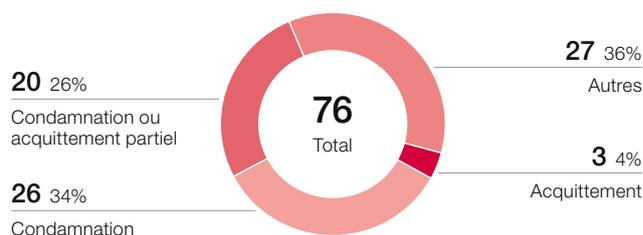
Le législateur est invité à examiner si l'exigence d'une efficacité particulière dans le domaine de l'entraide judiciaire internationale en matière pénale est compatible avec le fait que les décisions de la Cour des plaintes en la matière peuvent faire l'objet de demandes de révision auprès de la Cour d'appel (voir décision de la Cour d'appel CR.2019.10 du 24 février 2020 consid. 1.1).



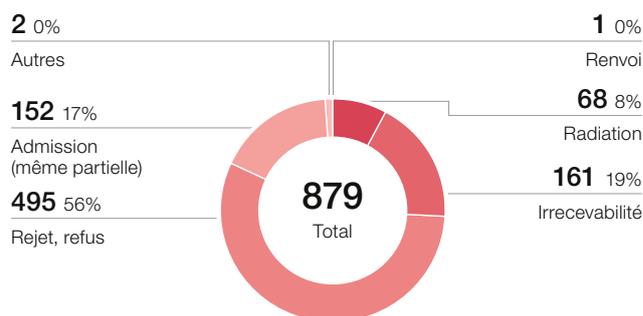
### 3. STATISTIQUES

#### 3.1 Nombre et nature des affaires

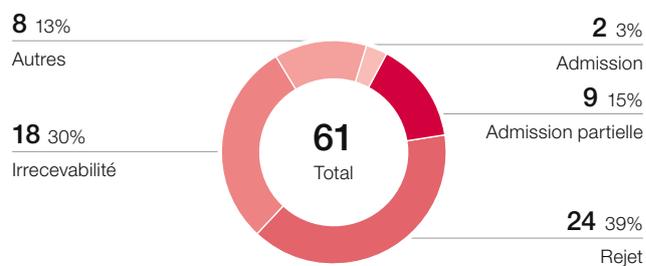
Affaires	Affaires						Issue du procès (selon accusé)			
	Introduites en 2019	Liquidées en 2019	Reportées de 2019	Introduites en 2020	Liquidées en 2020	Reportées à 2021	Acquittement	Condamnation	Condamnation, acquittement partiel	Autres
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>										
Poursuites pénales	61	59	25	48	40	33	2	23	14	16
Disjonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Demandes de révision, etc.	-	-	-	3	3	-	-	-	-	3
Décisions ultérieures	3	6	-	7	6	1	-	-	-	6
Renvois par la Cour des plaintes	1	-	1	1	1	1	-	-	-	1
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	12	20	11	4	10	5	1	3	6	1
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>	<b>77</b>	<b>85</b>	<b>37</b>	<b>63</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>27</b>



Affaires	Affaires						Issue du procès						
	Introduites en 2019	Liquidées en 2019	Reportées de 2019	Introduites en 2020	Liquidées en 2020	Reportées à 2021	Radiation	Irrecevabilité	Rejet, refus Admission (même partielle)	Renvoi	Autres		
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>													
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	426	376	147	434	474	107	29	92	215	137	1	-
	Demandes de révision, etc.	6	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Décisions sur renvoi du TF	2	1	3	7	5	5	2	-	1	1	-	1
<b>Total</b>	<b>434</b>	<b>383</b>	<b>150</b>	<b>441</b>	<b>479</b>	<b>112</b>	<b>31</b>	<b>92</b>	<b>216</b>	<b>138</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	354	281	157	332	378	101	36	66	263	13	-	-
	Détentions en vue d'extradition	28	28	2	12	14	-	1	-	13	-	-	-
	Demandes de révision, etc.	2	2	-	5	4	1	-	3	1	-	-	-
	Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-
	Décisions sur renvoi du TF	4	3	3	4	4	3	-	-	2	1	-	1
<b>Total</b>	<b>388</b>	<b>314</b>	<b>162</b>	<b>344</b>	<b>400</b>	<b>106</b>	<b>37</b>	<b>69</b>	<b>279</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>	<b>822</b>	<b>697</b>	<b>312</b>	<b>786</b>	<b>879</b>	<b>219</b>	<b>68</b>	<b>161</b>	<b>495</b>	<b>152</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	

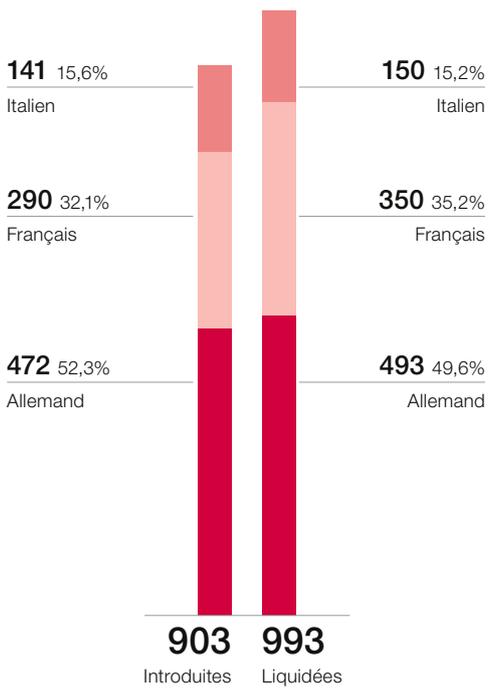


		Affaires						Issue du procès (selon participant)				
		Introduites en 2019	Liquidées en 2019	Reportées de 2019	Introduites en 2020	Liquidées en 2020	Reportées à 2021	Admission	Admission partielle	Rejet	Irrecevabilité	Autres
<b>Affaires de la Cour d'appel</b>												
Procédures d'appel	Appels jugements SK	35	16	19	23	22	20	1	9	9	2	8
	Appels jugements procédure simplifiée SK	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Renvois du TF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>35</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>Procédures en révision</b>												
	Révisions jugements SK	2	2	-	4	4	-	-	-	3	1	-
	Révisions des prononcés BK	9	8	1	26	27	-	1	-	12	14	-
	Autres révisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Renvois du TF	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1	-
<b>Total</b>		<b>11</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>-</b>
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>		<b>46</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>8</b>

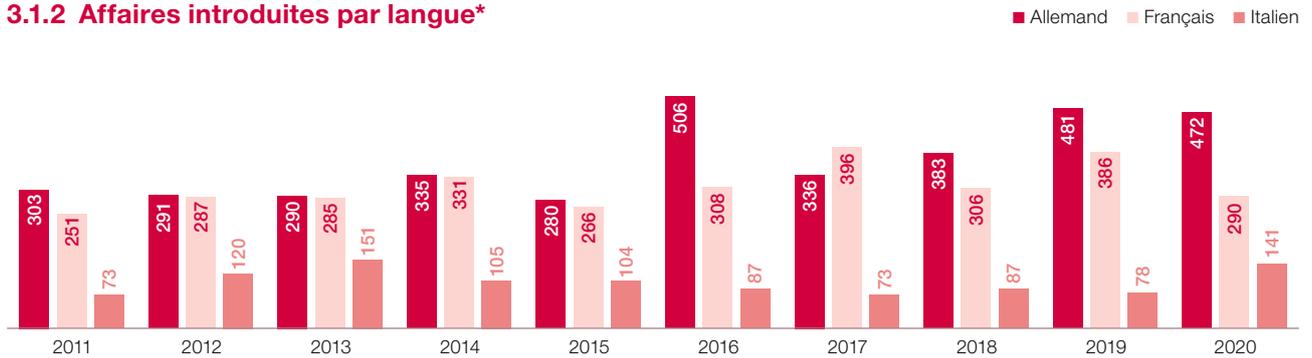


		Affaires					
		Introduites en 2019	Liquidées en 2019	Reportées de 2019	Introduites en 2020	Liquidées en 2020	Reportées à 2021
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>		<b>77</b>	<b>85</b>	<b>37</b>	<b>63</b>	<b>60</b>	<b>40</b>
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>		<b>822</b>	<b>697</b>	<b>312</b>	<b>786</b>	<b>879</b>	<b>219</b>
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>		<b>46</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>945</b>	<b>808</b>	<b>369</b>	<b>903</b>	<b>993</b>	<b>279</b>

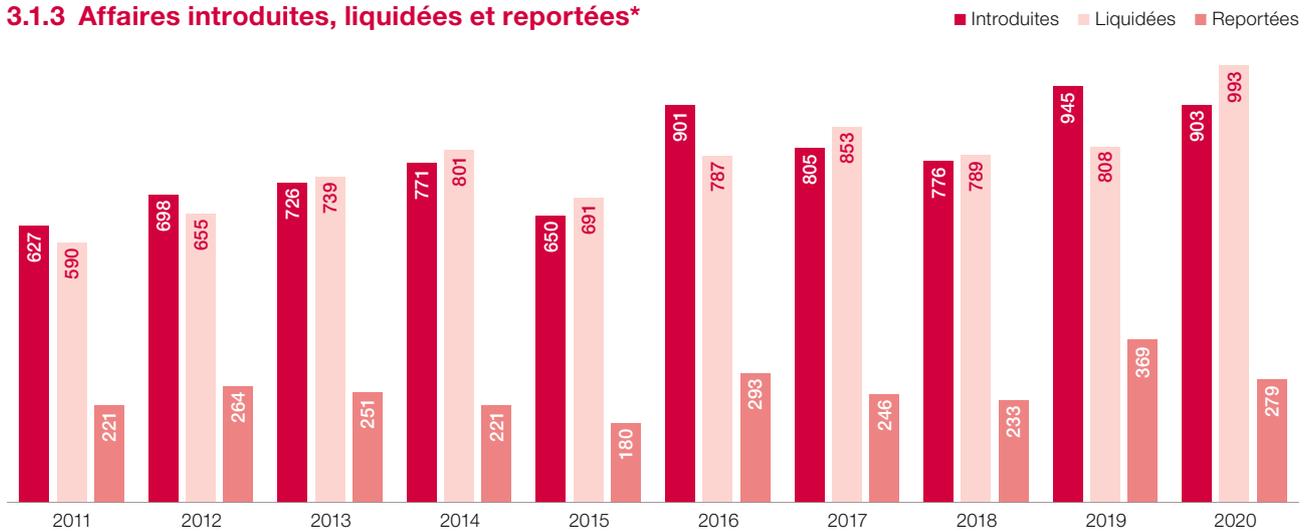
### 3.1.1 Affaires par langue en 2020



### 3.1.2 Affaires introduites par langue\*



### 3.1.3 Affaires introduites, liquidées et reportées\*

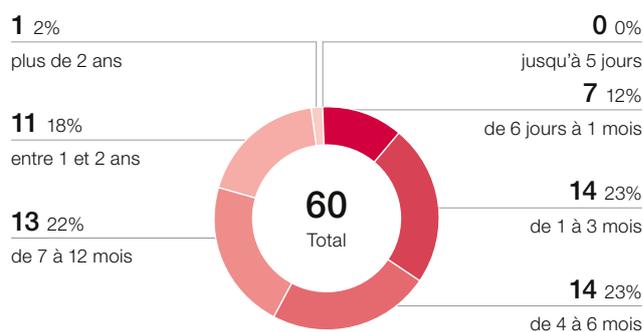


\* Contrôles téléphoniques et investigations secrètes exclues

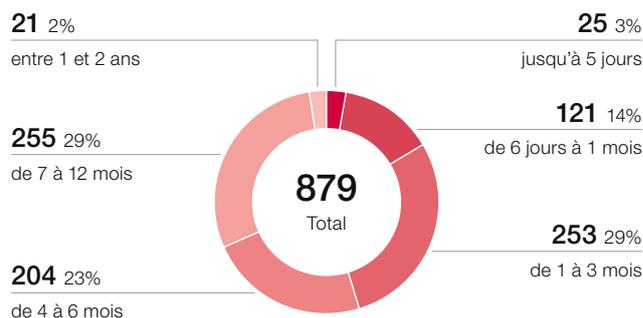


### 3.2 Durée des affaires

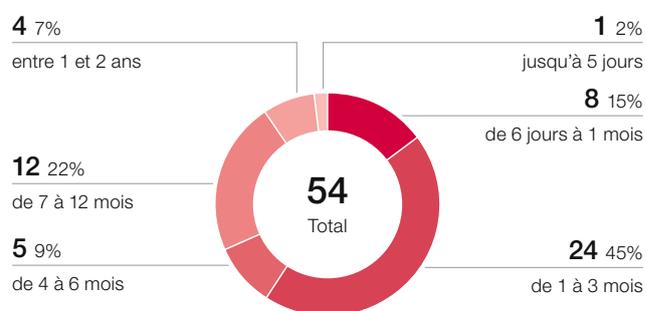
		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2020
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>									
Poursuites pénales		–	7	9	11	8	4	1	40
Disjonctions		–	–	–	–	–	–	–	–
Demandes de révision, etc.		–	–	–	3	–	–	–	3
Décisions ultérieures		–	–	4	–	2	–	–	6
Renvois par la Cour des plaintes		–	–	–	–	1	–	–	1
Renvois par la Cour d'appel		–	–	–	–	–	–	–	–
Renvois par le Tribunal fédéral		–	–	1	–	2	7	–	10
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>		–	7	14	14	13	11	1	60



		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2020
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>									
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	21	75	115	75	173	15	–	474
	Demandes de révision, etc.	–	–	–	–	–	–	–	–
	Renvois par la Cour d'appel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Décisions sur renvoi du TF	–	1	1	–	1	2	–	5
<b>Total</b>		21	76	116	75	174	17	–	479
<b>Entraide judiciaire internationale</b>									
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	4	27	135	128	80	4	–	378
	Détentions en vue d'extradition	–	14	–	–	–	–	–	14
	Demandes de révision, etc.	–	4	–	–	–	–	–	4
	Renvois par la Cour d'appel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Décisions sur renvoi du TF	–	–	2	1	1	–	–	4
<b>Total</b>		4	45	137	129	81	4	–	400
<b>Droit public</b>									
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>		25	121	253	204	255	21	–	879



		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2020
<b>Affaires de la Cour d'appel</b>									
Procédures d'appel	Appels jugements SK	-	1	4	2	11	4	-	22
	Appels jugements procédure simplifiée SK	-	-	-	-	-	-	-	-
	Renvois du TF	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		-	1	4	2	11	4	-	22
<b>Procédures en révision</b>									
Procédures en révision	Révisions jugements SK	-	-	-	3	1	-	-	4
	Révisions des prononcés BK	1	6	20	-	-	-	-	27
	Autres révisions	-	-	-	-	-	-	-	-
	Renvois du TF	-	1	-	-	-	-	-	1
<b>Total</b>		1	7	20	3	1	-	-	32
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>		1	8	24	5	12	4	-	54



		jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2020
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>									
		-	7	14	14	13	11	1	60
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>									
		25	121	253	204	255	21	-	879
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>		1	8	24	5	12	4	-	54
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>									
		26	136	291	223	280	36	1	993

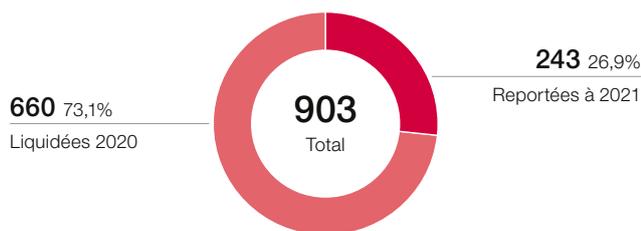
### 3.2.1 Durée moyenne et maximale des affaires

		Liquidées Durée moyenne en jours			Liquidées Durée maximale en jours		Affaires reportées	
		pour la décision pour la confection de la décision écrite	pour le procès		pour la décision pour la confection de la décision écrite		Durée moyenne en jours	Durée maximale en jours
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>								
Poursuites pénales		146	37	<b>183</b>	896	182	181	679
Disjonctions		-	-	-	-	-	-	-
Demandes de révision, etc.		97	-	<b>97</b>	97	-	-	-
Décisions ultérieures		103	1	<b>104</b>	181	3	87	87
Renvois par la Cour des plaintes		202	-	<b>202</b>	202	-	62	62
Renvois par la Cour d'appel		-	-	-	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral		334	49	<b>383</b>	547	155	560	1099
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>								
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes			<b>131</b>		547	120	546
	Demandes de révision, etc.			-		-	-	-
	Renvois par la Cour d'appel			-		-	-	-
	Décisions sur renvoi du TF			<b>254</b>		431	164	272
Entraide judiciaire internationale	Plaintes			<b>124</b>		503	141	463
	Détentions en vue d'extradition			<b>17</b>		25	-	-
	Demandes de révision, etc.			<b>11</b>		16	17	17
	Renvois par la Cour d'appel			-		-	9	9
	Décisions sur renvoi du TF			<b>101</b>		231	86	86
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel			-		-	28	28
<b>Affaires de la Cour d'appel</b>								
Procédures d'appel	Appels jugements SK	235	251	<b>251</b>	496	91	144	434
	Appels jugements procédure simplifiée SK	-	-	-	-	-	-	-
	Renvois du TF	-	-	-	-	-	-	-
Procédures en révision	Révisions jugements SK	163	164	<b>164</b>	190	1	-	-
	Révisions des prononcés BK	46	47	<b>47</b>	74	7	-	-
	Autres révisions	-	-	-	-	-	-	-
	Renvois du TF	19	20	<b>20</b>	19	1	-	-

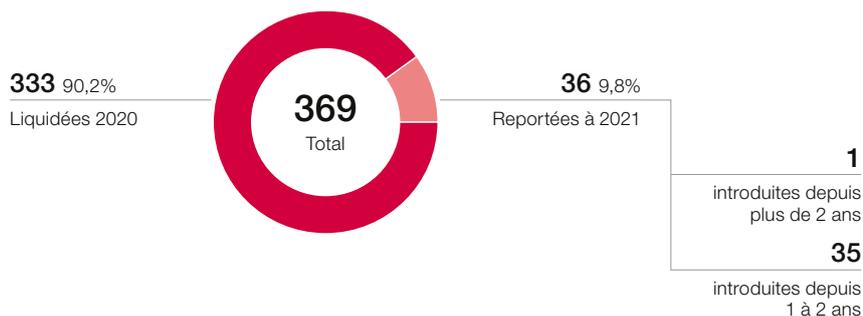
### 3.3 Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)				Liquidation des affaires reportées (Q2)				Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)				
	Introduites en 2020	dont liquidées en 2020		dont reportées à 2021	Reportées de 2019	dont liquidées en 2020		dont reportées à 2021	Introduites en 2020	Liquidées en 2020			
Cour des affaires pénales	63	32	50,8%	31	49,2%	37	28	75,7%	9	24,3%	63	60	95,2%
Cour des plaintes Procédure pénale	441	338	76,6%	103	23,4%	150	141	94,0%	9	6,0%	441	479	108,6%
Cour des plaintes Entraide judiciaire internationale	345	253	73,3%	92	26,7%	162	147	90,7%	15	9,3%	345	400	115,9%
Cour d'appel Procédures d'appel	23	6	26,1%	17	73,9%	19	16	84,2%	3	15,8%	23	22	95,7%
Cour d'appel Procédures de révision	31	31	100,0%	-	0,0%	1	1	100,0%	-	0,0%	31	32	103,2%
<b>TOTAL</b>	<b>903</b>	<b>660</b>	<b>73,1%</b>	<b>243</b>	<b>26,9%</b>	<b>369</b>	<b>333</b>	<b>90,2%</b>	<b>36</b>	<b>9,8%</b>	<b>903</b>	<b>993</b>	<b>110,0%</b>

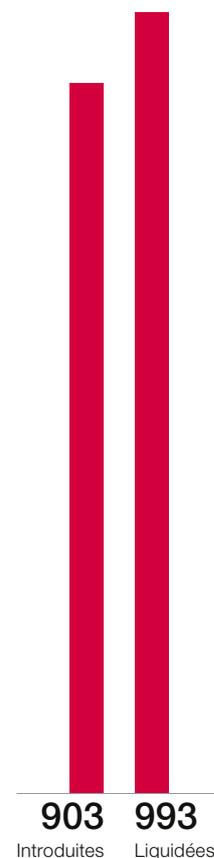
#### 3.3.1 Liquidation des nouvelles entrées (Q1)



#### 3.3.2 Liquidation des affaires reportées (Q2)

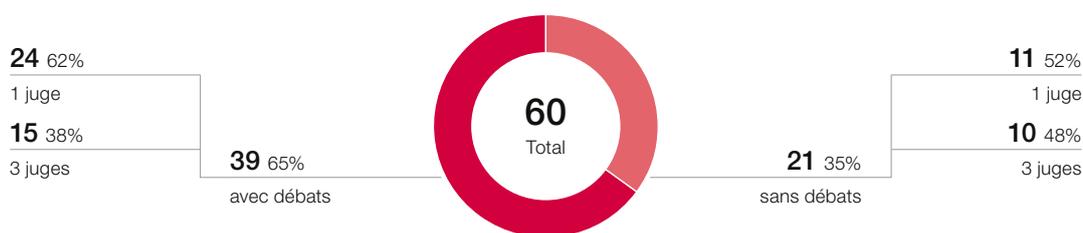


#### 2.3.3 Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)

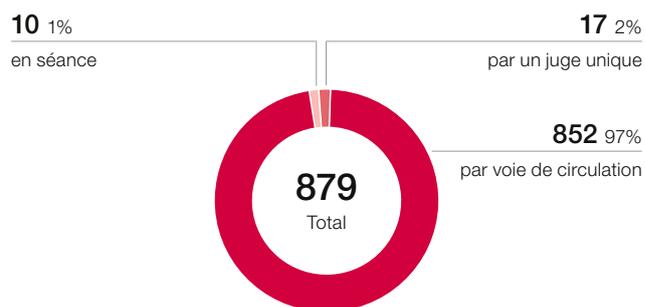


### 3.4 Modes de liquidation (collège de juges/décision)

	avec débats		sans débats	
	1 juge	3 juges	1 juge	3 juges
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>				
Poursuites pénales	21	10	7	2
Disjonctions	-	-	-	-
Demandes de révision, etc.	-	-	-	3
Décisions ultérieures	-	-	3	3
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	1	-
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	3	5	-	2
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

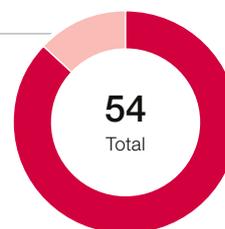


		par un juge unique	3 juges/par voie de circulation	3 juges/ en séance
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>				
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	17	454	3
	Demandes de révision, etc.	-	-	-
	Renvois par la Cour d'appel	-	-	-
	Décisions sur renvoi du TF	-	5	-
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>459</b>	<b>3</b>	
<b>Entraide judiciaire internationale</b>				
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	-	371	7
	Détentions en vue d'extradition	-	14	-
	Demandes de révision, etc.	-	4	-
	Renvois par la Cour d'appel	-	-	-
Décisions sur renvoi du TF	-	4	-	
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>393</b>	<b>7</b>	
<b>Droit public</b>				
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	-	-
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>		<b>17</b>	<b>852</b>	<b>10</b>



		avec débats		sans débats	
		3 juges		3 juges	
<b>Affaires de la Cour d'appel</b>					
Procédures d'appel	Appels jugements SK	7		15	
	Appels jugements procédure simplifiée SK	-		-	
	Renvois du TF	-		-	
<b>Total</b>		<b>7</b>		<b>15</b>	
<b>Procédures en révision</b>					
Procédures en révision	Révisions jugements SK	-		4	
	Révisions des prononcés BK	-		27	
	Autres révisions	-		-	
	Renvois du TF	-		1	
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>		<b>7</b>		<b>47</b>	

**7** 13%  
avec débats



**47** 87%  
sans débats

	avec débats		sans débats	
	1 juge	3 juges	1 juge	3 juges
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>	<b>17</b>	<b>852</b>	<b>-</b>	<b>10</b>
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>47</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>41</b>	<b>874</b>	<b>11</b>	<b>67</b>

### 3.5 Répartitions des affaires entre les cours (comparaison sur 5 ans)

	Introduites					Liquidées				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Cour des affaires pénales</b>										
Poursuites pénales	50	64	42	61	48	47	61	56	59	40
Disjonctions	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-
Demandes de révision, etc.	-	-	-	-	3	1	-	-	-	3
Décisions ultérieures	4	7	6	3	7	5	6	5	6	6
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Renvois par le Tribunal fédéral	4	8	25	12	4	3	6	11	20	10
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>79</b>	<b>73</b>	<b>77</b>	<b>63</b>	<b>57</b>	<b>74</b>	<b>72</b>	<b>85</b>	<b>60</b>
<b>Cour des plaintes – Procédure pénale</b>										
Plaintes et autres demandes	473	350	330	426	434	457	342	322	376	474
Demandes de révision, etc.	5	4	3	6	-	5	3	4	6	-
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décisions sur renvoi du TF	2	4	3	2	7	-	6	1	1	5
<b>Total</b>	<b>480</b>	<b>358</b>	<b>336</b>	<b>434</b>	<b>441</b>	<b>462</b>	<b>351</b>	<b>327</b>	<b>383</b>	<b>479</b>
<b>Cour des plaintes – Entraide judiciaire internationale</b>										
Plaintes	344	336	339	354	322	246	395	365	281	378
Détentions en vue d'extradition	16	20	18	28	12	18	20	16	28	14
Demandes de révision, etc.	1	8	7	2	5	1	8	7	2	4
Renvois par la Cour d'appel	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Décisions sur renvoi du TF	-	3	2	4	4	2	3	-	3	4
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	2	1	1	-	1	1	1	2	-	-
<b>Total</b>	<b>363</b>	<b>368</b>	<b>367</b>	<b>388</b>	<b>345</b>	<b>268</b>	<b>427</b>	<b>390</b>	<b>314</b>	<b>400</b>
<b>Cour d'appel – Procédures d'appel</b>										
Appels jugements SK				35	23				16	22
Appels jugements procédure simplifiée SK				-	-				-	-
Renvois du TF				-	-				-	-
<b>Total</b>				<b>35</b>	<b>23</b>				<b>16</b>	<b>22</b>
<b>Cour d'appel – Procédures de révision</b>										
Révisions jugements SK				2	4				2	4
Révisions des prononcés BK				9	26				8	27
Autres révisions				-	-				-	-
Renvois du TF				-	1				-	1
<b>Total</b>				<b>11</b>	<b>31</b>				<b>10</b>	<b>32</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>901</b>	<b>805</b>	<b>776</b>	<b>945</b>	<b>903</b>	<b>787</b>	<b>852</b>	<b>789</b>	<b>808</b>	<b>993</b>

### 3.6 Affaires liquidées selon les matières

	Poursuites pénales	Disjonctions	Décisions ultérieures	Renvoi par la Cour des plaintes	Plaintes et autres demandes	Demandes de révision, etc.	Renvois par le Tribunal fédéral	Renvois par la Cour d'appel	Total
<b>Affaires de la Cour des affaires pénales</b>									
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 23 CPP	27			-			5	-	32
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 24 CPP	10			1		3	4	-	18
Organisation criminelle (art. 260 <sup>er</sup> CP)	3			-		3	2	-	8
Financement du terrorisme (art. 260 <sup>quinquies</sup> CP)	-			-		-	-	-	-
Blanchiment d'argent (art. 305 <sup>bis</sup> CP)	3			1		-	-	-	4
Défaut de vigilance en matière d'opérations financières et droit de communication (art. 305 <sup>er</sup> CP)	1			-		-	-	-	1
Corruption (art. 322 <sup>er-octies</sup> CP)	2			-		-	-	-	2
Criminalité économique	1			-		-	2	-	3
Affaires pénales administratives	3			-		-	1	-	4
		-	6						
<b>Total affaires de la Cour des affaires pénales</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>60</b>
<b>Affaires de la Cour des plaintes</b>									
Plaintes					337	-	3	-	340
Fixation de for					63	-	-	-	63
Affaires de détention					7	-	1	-	8
Demande d'indemnisation					-	-	-	-	-
Levée de scellés					16	-	1	-	17
Droit pénal administratif					51	-	-	-	51
Entraide judiciaire internationale					392	4	4	-	400
Extradition					46	-	3	-	49
Détention en vue d'extradition					14	-	-	-	14
Transfèrement					-	-	-	-	-
Autres actes d'entraide					325	4	1	-	330
Délégation de la poursuite					1	-	-	-	1
Exécution des décisions					-	-	-	-	-
Autre (EIMP)					6	-	-	-	6
Rapports de service de droit public (rec. TAF)					-	-	-	-	-
<b>Total affaires de la Cour des plaintes</b>					<b>866</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>879</b>
<b>Affaires de la Cour d'appel</b>									
					Appels jugements SK	Appels jugements procédure simplifiée SK	Renvois du TF	Autre	Total
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 23 CPP					11	-	-	-	11
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 24 CPP					7	-	-	-	7
Organisation criminelle (art. 260 <sup>er</sup> CP)					4	-	-	-	4
Financement du terrorisme (art. 260 <sup>quinquies</sup> CP)					-	-	-	-	-
Blanchiment d'argent (art. 305 <sup>bis</sup> CP)					-	-	-	-	-
Défaut de vigilance en matière d'opérations financières et droit de communication (art. 305 <sup>er</sup> CP)					-	-	-	-	-
Corruption (art. 322 <sup>er-octies</sup> CP)					1	-	-	-	1
Criminalité économique					2	-	-	-	2
Affaires pénales administratives					4	-	-	-	4
Autre					-	-	-	-	-
Procédures en révision					-	-	-	-	32
<b>Total affaires de la Cour d'appel</b>					<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>888</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>993</b>



## TABLEAU COMPARATIF

### des données-clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
<b>Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)*</b>				
Nombre de juges	38,0	17,3	66,5	3,6
Nombre de greffiers	131,1	27,8	192,0	1,0
Autres collaborateurs	151,5	28,6	105,1	1,3
<b>Volume des affaires</b>				
Stock au début de l'année	2 702	369	5 422	20
Nombre d'affaires introduites	8 024	903	6 595	22
Nombre d'affaires liquidées	7 863	993	6 499	17
Stock à la fin de l'année	2 863	279	5 518	25
Durée moyenne de procédure (jours)	146	194 <sup>1</sup> / 106 <sup>2</sup> / 121 <sup>3</sup>	288	560 <sup>4</sup> / 107 <sup>5</sup>
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	57	1	622	3
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2020	67%	73%	48%	23%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2020	93%	90%	61%	60%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	98%	110%	99%	77%
<b>Finances</b>				
<b>Compte des résultats</b>				
<b>Revenus</b>	16 611 972	1 322 455	4 281 382	796 605 <sup>6</sup>
<b>Charges</b>	95 884 444	16 963 462	83 874 769	1 566 306
Charges de personnel	81 060 734	14 170 713	72 137 510	1 368 746
Charges de biens et services et charges d'exploitation	14 232 280	2 665 133	11 399 073	197 560
Attribution à des provisions	350 000	113 000	296 817	–
Amortissement du patrimoine administratif	241 429	14 616	41 369	–
<b>Compte des investissements</b>				
<b>Recettes</b>	–	–	–	–
<b>Dépenses</b>	39 282	–	–	–
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	39 282	–	–	–
<b>Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses</b>	17,32%	7,80%	5,10%	50,86% <sup>6</sup>
<b>Particularités</b>				
Assistance judiciaire	710 933	34 286	859 666	–
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 372 487	533 583	2 977 806	109 806
Location de locaux	5 909 780	1 133 520	3 997 920	58 500

\* Moyenne annuelle

<sup>1</sup> Durée de procédure moyenne devant la Cour des affaires pénales

<sup>2</sup> Durée de procédure moyenne devant la Cour des plaintes

<sup>3</sup> Durée de procédure moyenne devant la Cour d'appel

<sup>4</sup> Durée moyenne des procédures ordinaires

<sup>5</sup> Durée moyenne des procédures sommaires

<sup>6</sup> Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 769 700.70)